

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

90-977 du 29 Décembre 1990

DECRET N° /MTSS-DGFP-DGPCE portant reclassement et nomination de Madame GAMBICKY née BATANGOUNA (Albertine), Professeur de CEG de 3° Echelon des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/ISAS:

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959, fixant les conditions d'intégration dans les cadres des catégories BCDE (actuellement ABCD) des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

B.G.B.

(/u le décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n°67/50/FP/BE du 24 Février 1967, réglementant la prise d'effet, du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article Ier § 2;

B.C.F.

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974, abrogeant et réglant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980, portant déblocage des avancements des agents de l'Etat;

(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n°88/420 du 4 Juin 1985, portant ouverture à l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education de l'Université Marien NGOUABI d'une session pour la formation des Inspecteurs des CEG et créant le cadre de ces Inspecteurs;

(/u le décret n°89/631 du 7 Mars 1989, portant nomination des Membres du Gouvernement;

des

(/u le décret n°90/513 du 1er Septembre 1990, portant nomination des Membres du Gouvernement;

des

(/u le décret n°90/514 du 1er Septembre 1990, portant nomination des intérimaires des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des avancements, des reclassements, des révisions des situations administratives et des titularisations;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;

(/u l'arrêté n°521/MTSS/PPS/DGFP/DGPCE du 22 Janvier 1986, autorisant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement) à suivre les cours à l'INSEED pour la formation des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental I° degré en tête BATANGOUNA (Albertine) (Régularisation);

.../....

(/u l'arrêté n° 2032/INTERFPPS-DGFP-DGPCE du 8 Mars 1986, portant promotion au titre de l'année 1985, de certains Professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement);

(/u les résultats des concours d'entrée à l'INSSSED pour la formation des Inspecteurs de CEGP, session de Mars 1989;

(/u la lettre n° 1863/MEFA-DG-DPAA-SP du 6 Septembre 1989, du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressée;

(/u le décret n° 90-581 du 18 Octobre 1990, portant organisation de l'intérim du Premier Ministre ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER: - En application des dispositions du décret n° 85-780 du 4 Juin 1985 sus-visé, Madame GAMBICKY née BATANGOUNA (Albertine), Professeur de CEG de 3° échelon, indice I200 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Inspection Régionale des CEGP à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection dans les Collèges d'Enseignement Général (CAICEG) Option: Anglais-Français (1ère session 1986) délivré par l'Université Marien NGONABI à Brazzaville est reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée au grade d'Inspecteur de CEG de 6° échelon, indice I400 Acc = Néant.

ARTICLE 2: - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 15 Septembre 1987, date effective de reprise de service de l'intéressée à l'issue de son stage et de la solde pour compter du 1er Juillet 1990, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE, P.I.

Brazzaville, le 29 Décembre 1990

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE,

Jeanne DAMBENDZET

Pierre M O U S S A

AMPLIATIONS:

- JORPC.....1
- DGFP/DGPCE...2
- DGFP/DRFP...2
- DGB.....2
- DCF.....3
- MEFA/DPAA...2
- DOS SIER.....3
- INTERESSEE...1
- SGG/BC.....2